



Conseil économique et social

Distr. générale
2 août 2018

Session de 2018

Point 15 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 24 juillet 2018

[sur recommandation de la Commission économique pour l'Amérique latine
et les Caraïbes ([E/2018/15/Add.1](#))]

2018/21. Admission de la Guyane française à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le Conseil économique et social,

Prenant note de la résolution 726 (XXXVII) de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en date du 11 mai 2018, par laquelle celle-ci a décidé d'octroyer à la Guyane française la qualité de membre associé en son sein,

Approuve l'admission de la Guyane française à la qualité de membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

*51^e séance plénière
24 juillet 2018*

